



# Intersyndicale du 15 novembre : Priorité à l'aboutissement des négociations en cours.

Satory le 15/11/07

Les organisations syndicales du site de Satory se sont rencontrées ce jour pour faire le point sur les négociations en cours. **Pour la CFDT il n'est pas question de faire d'amalgame** avec les revendications actuelles des salariés des autres entreprises comme la SNCF, EDF, GDF. Néanmoins, la CFDT appelle les fonctionnaires détachés sur le site qui le souhaitent à être dans l'action le 20 novembre avec leurs collègues de la fonction publique.

Revenons à Nexter, un petit rappel semble important, le 9 octobre 2007, la Direction générale du groupe Nexter a joué la provocation, et a tenté d'imposer une durée du travail de :

- **218 jours pour les salariés du site de Satory,**
- **228 jours pour les salariés des petites filiales**

Elle a fait également part de sa volonté de remettre en cause de nombreux autres points tels que le 26ème jour, les ponts, les horaires variables, etc.

Immédiatement, la CFDT, avec les personnels, a réagi et a fait savoir qu'il n'était pas question d'accepter ce diktat ! **L'action nationale du 16 octobre et la remise d'une motion intersyndicale dans tous les centres, ainsi qu'une prise de parole spécifique de la CFDT devant les 250 salariés de Satory rassemblés devant l'entrée des espaces ont imposé une réaction de la Direction Centrale.** En effet, le soir même elle a invité les organisations syndicales à des réunions bilatérales. La CFDT, toujours favorable au dialogue, a accepté de s'y rendre. Cette réunion, tenue le 16 octobre pour notre organisation syndicale, a permis d'obtenir des engagements sur la priorité des négociations :

- **terminer les négociations en cours, CET, GPEC,**
- **lancer l'analyse de notre contrat de prévoyance (Mutuelle) et assurer les garanties pour les salariés jusqu'à fin 2008.**
- **l'organisation du travail, et ceci, dès la mi-décembre,**

Oui, la durée du temps de travail est remise en cause dans tous les centres et cette annonce du PDG était inacceptable. En aucun cas, la CFDT n'acceptera les 218 jours que souhaite la Direction pour le site ni des 228 jours pour les petites filiales. Un tel scénario, 228 jours, nécessite un accord signé par les partenaires sociaux, ce qui est totalement impensable !

**La CFDT prendra toute sa place dans la phase de négociation prévue mi décembre, elle sera lucide et déterminée comme à son habitude. La CFDT a toujours privilégié la négociation et si cela s'avère nécessaire elle saura vous appeler à la soutenir par des actions fortes. Pour la CFDT, avant toute remise en cause de la durée du travail, il faut engager de réelles négociations sur son organisation !**

Compte tenu de tous ces arguments, la CFDT n'a pas souhaité organiser une action avant les négociations. La CFDT assume et assumera encore pleinement ses responsabilités en ayant à l'esprit deux priorités essentielles que sont :

- **L'Avenir de l'Entreprise**
- **L'Emploi de chacun des personnels !**

**Comme vos collègues,  
rejoignez nous**